

Stéphane Rossini

Vice-président du Conseil national

Oui à la médecine de famille

Les débats sur le système de santé se multiplient et rappellent tous la nécessité de réguler un domaine sensible, pollué par les intérêts particuliers, notamment financiers, mais dont l'intérêt public prépondérant ne saurait être mis en cause. Ainsi, l'initiative populaire en faveur de la médecine de famille remet sur le devant de la scène la double problématique : celle de la démographie médicale, de manière générale, et celle de la médecine de famille en particulier.

Le sujet est important. Il nous concerne toutes et tous, car il renvoie aux questions centrales de l'allocation des ressources et de la qualité du système de santé. De plus, cette initiative impose de discuter certains principes fondamentaux :

- la solidarité et l'égalité de traitement en matière d'offre et d'accès aux prestations de soins, cela dans toutes les régions du pays et pour toutes les disciplines médicales ;
- la prédominance du service public dans la définition de l'offre de soins et non un transfert de pouvoir aux caisses-maladie, qui pourraient choisir avec quels médecins elles entendraient collaborer ;
- la qualité des prestations pour l'ensemble de la population.

Dans un ouvrage publié en 1991, avec le Prof. Pierre Gilliard et le démographe Jacques Menthonnex, nous mettions le doigt sur la question sensible de l'absence de démographie médicale en Suisse. Vingt ans plus tard, la réalité nous rattrape ! Sans outils de pilotage, les autorités sanitaires subissent les mouvements de médecins sans donner sens à la répartition des médecins par discipline et par région.

Dans un système de santé éclaté pour cause de fédéralisme et qui doit être régulé, pour cause d'intérêt général prépondérant, la démographie médicale ne doit donc plus occuper une place

marginale. L'initiative populaire en faveur de la médecine de famille le rappelle. Dès lors, il faut dans ce pays une véritable gouvernance, coordonnée, efficiente en matière de formation et de répartition des médecins.

Quand bien même les compétences sont d'abord cantonales, il devient de plus en plus évident que la Confédération ne saurait davantage rester en marge ou en retrait. Il lui incombe de prendre en main cette régulation, car elle est le seul acteur qui dispose de la vue d'ensemble et de la capacité d'éviter une concurrence absurde entre les cantons, d'une part, les cantons universitaires et les cantons non universitaires ; d'autre part, entre les régions urbaines et les régions périphériques. Concurrence absurde aussi en matière de définition des besoins de médecins et, plus particulièrement, des types de disciplines médicales.

Le prestige des spécialisations médicales, les hauts revenus qui en découlent ou la plus agréable organisation du travail sont une réalité. Pourtant, du point de vue de la santé publique, des questions s'imposent, qu'il serait irresponsable d'éluder. Nous avons à dire, politiquement, comment allouer les ressources à savoir comment organiser l'offre de médecins et leur répartition sur le territoire, car là où il y a pléthore de médecins cela pose problème, comme cela pose problème là où il y a pénurie ! Nous avons à rééquilibrer les conditions de la pratique professionnelle, notamment en matière de structures, de revenus et de gardes, par exemple.

La complexité organisationnelle du système de santé met le Parlement, le Conseil fédéral et les cantons dans une situation délicate pour trouver une solution pragmatique et surtout qui permette d'atteindre les buts de l'initiative. C'est le sens du contre-projet et surtout du Master Plan. Car, on ne vit pas d'un article constitutionnel, fut-il très long et précis, trop long et mal conçu en l'occurrence. Si l'initiative est fondamentale, elle ne fait sens que s'il en résulte des actes concrets favorisant effectivement la médecine de famille.

Dans ce sens, il convient donc de soutenir à la fois l'initiative et le contre-projet, en donnant la préférence au contre-projet en réponse à la question subsidiaire lors de la votation.



[Retour](#)